



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY – SESSION 2023

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

Discipline Non Linguistique - ANGLAIS

1^{er} et 2nd degrés

Académie d'AMIENS

Membres du jury – session 2023

Mahdia AIT-KHELIFA, *IA-IPR Mathématiques*

Agnès BOUICHOU, *IA-IPR, LV, Anglais*

Anne BRASSEUR, *Inspectrice de l'Education Nationale, Economie-Gestion*

Fabrice BROWET, *IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles*

Jean-François BUTEL, *Inspecteur de l'Education Nationale*

Alexandra CLAUDON-BRUGERE, *chargée de mission SVT*

Régis DARGNIER, *IA-IPR Arts plastiques*

Nadège DUMAUX, *Conseillère Pédagogique DASEN de l'Aisne*

Amandine FABRE, *chargée de mission DNL, professeure de DNL HG*

Odile FISCHER, *professeure de DNL HG*

Caroline FRIGERI, *professeure d'Economie-Gestion*

Claudie LANOS, *IA-IPR de Biotechnologies-Biochimie-Génie Biologique*

Karine LEFEVRE, *Inspectrice de l'Education Nationale Anglais-Lettres*

Frédéric LEMAITRE, *Chargé de Mission DNL, professeur d'Anglais*

Chantal MACIBORKO, *professeure d'Anglais, La Maison des Langues, UPJV*

Laurent MOUTET, *IA-IPR Physique Chimie*

Mohammed NEJJARI, *IA-IPR Mathématiques*

Anne-Sophie NORRIS, *IA-IPR, LV, Anglais*

Myriam TETART, *IEN en charge de la mission Langues Vivantes dans la Somme*

Marylise VIVIER, *professeure d'Anglais*

Martine WINCKELS PANCHEN, *IA-IPR Education Physique et Sportive*

Sommaire

I : Dépôt des candidatures

II : Rappel de la structure et des modalités de l'examen

III : Statistiques session 2023

1er degré : nombre et répartition des candidats

2nd degré : nombre et répartition des candidats

IV : Critères d'évaluation

V : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 1er degré

VI : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 2nd degré

VII : Conseils et recommandations aux futurs candidats des 1er et 2nd degrés

VIII : Rappel des textes réglementaires

IX : Ressources

La certification est un examen organisé au plan académique. Elle s'adresse aux enseignants qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner une discipline non linguistique (DNL) en langue étrangère.

La note de service publiée au BO n°30 du 25 juillet 2019 définit les modalités d'organisation de cet examen et précise les attentes du jury.

L'examen est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré depuis la session 2020.

Cette certification est obligatoire pour l'enseignement en langue étrangère d'une DNL au sein des SELO (sections européennes et de langues orientales) et des sections binationales et internationales au lycée ou au collège.

Cette certification est particulièrement recommandée pour l'enseignement d'une DNL en langue étrangère dans le cadre d'un dispositif DNL hors SELO en collège et lycée et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège, dispositifs d'immersion).

Les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement (sauf lettres et langues).

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive.

I : Dépôt des candidatures :

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n°30 du 25 juillet 2020 précise que :

« *Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :*

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger*
- *les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.*

[...] Ce rapport n'est pas soumis à notation. »

Nous invitons les candidats à être particulièrement vigilants quant au respect de la procédure d'inscription et du calendrier.

La pré-inscription se fait obligatoirement sur Cyclades :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

En 2023-2024 :

- **le registre d'inscription sera ouvert du lundi 2 octobre (14h00) au lundi 27 novembre 2023 (17h00).**
- **les candidats devront déposer leur dossier (PDF) sur leur espace candidat au plus tard le lundi 8 janvier 2024 (17h00).**
- **Les épreuves orales auront lieu entre le 29 janvier et le 9 février 2024.**

II : Rappel de la structure et des modalités de l'examen :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé :

L'exposé du candidat prend appui sur sa formation universitaire ou professionnelle. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien :

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire. Il doit permettre également au jury d'estimer les capacités du candidat à concevoir et à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un cours de discipline non linguistique en langue vivante étrangère.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription.

L'entretien pourra s'effectuer, pour tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

Pour le 1er degré, le jury était composé d'un IA-IPR d'anglais et d'un IEN ou A-DASEN en charge de la mission langue vivante (ou de leurs représentants).

Pour le 2nd degré, le jury était composé d'un IA-IPR de la DNL et d'un IA-IPR d'anglais (ou de leurs représentants).

III : Statistiques session 2023 (source : DEC)

1^{er} degré :

DNL / Anglais	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats reçus
Mathématiques	2	1
Histoire-Géographie	0	0
Sciences et technologie	1	1
Enseignements artistiques	3	2
EPS	4	1
TOTAL	10	5

2nd degré :

DNL / Anglais	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats reçus
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (L1900)	6	6
HISTOIRE GEOGRAPHIE (L1000)	8	6
MATHEMATIQUES (L1300)	7	5
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (L1600)	2	1
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (L1500)	6	6
SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS (L1411)	1	1
TOTAL	30	25

IV : Critères d'évaluation :

L'obtention de la certification complémentaire DNL est évidemment soumise à une bonne qualité d'expression mais le seul niveau de langue ne peut suffire. La réflexion pédagogique et didactique du professeur est également évaluée. **Il est impératif de témoigner d'un engagement dans la réflexion pédagogique dans le cadre même de sa propre discipline, en langue française. Il convient de s'interroger sur l'intérêt d'enseigner sa discipline dans une langue vivante étrangère.** Il ne s'agit pas seulement de traduire dans une autre langue un exercice de la discipline concernée.

La note de service publiée au BO n°30 du 25 juillet 2019 rappelle les compétences du professeur de DNL, à savoir :

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires et les modalités d'évaluation aux examens) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère.

En effet, la création des DNL 'hors Section Européenne' au lycée et des dispositifs d'immersion linguistique au collège a induit un changement de paradigme : la DNL n'est plus réservée aux élèves de Section Européenne, mais doit être envisagée pour tous.

Ainsi, les candidats du second degré, qu'ils soient eux-mêmes enseignants en lycée ou en collège, doivent être en mesure d'expliquer clairement le fonctionnement d'une Section Européenne, mais également celui d'une DNL hors Section Européenne. En l'occurrence, cette dernière offre aux enseignants la possibilité d'enseigner en partie leur discipline en langue étrangère et donne lieu à une évaluation prise en compte dans l'examen et mentionnée sur le diplôme du baccalauréat.

Dans le premier degré, les candidats devront pouvoir expliciter la création et la gestion d'un parcours EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère).

- La connaissance du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), des programmes de langues en vigueur ; l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

L'articulation pédagogique du cours de DNL et de celui de Langue vivante doit faire l'objet d'une réflexion, en lien avec les activités langagières et les compétences décrites dans le CECRL et les programmes de langues vivantes. Il est attendu du candidat qu'il présente un projet qui s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire et collective, si possible en lien avec le projet d'une école ou d'un établissement.

- La maîtrise de la langue étrangère au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ; le maniement de la langue courante, la maîtrise du langage de la classe et du vocabulaire de la discipline.

Une certaine spontanéité est attendue notamment lors de l'entretien afin de permettre au jury d'évaluer la qualité de l'expression orale du candidat. Une attention particulière devra être accordée à la phonologie.

- La capacité à s'interroger sur la différence entre enseignement *en* langue et enseignement *de* langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue.

La prise en compte des spécificités de l'enseignement de sa discipline en langue vivante est attendue chez les candidats. Le candidat doit mener une réflexion sur la gestion de la classe en langue vivante, le fait de donner des consignes en langue étrangère, etc. Il doit avoir réfléchi et s'être documenté sur les difficultés potentielles rencontrées par les élèves lors du cours de DNL et sur la remédiation à apporter.

- La capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, à reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ; la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés.

Le travail sur les ressources authentiques, issues du ou des pays concernés, la mise en perspective de différents faits culturels, l'ancrage culturel du cours de DNL, le travail sur la notion de point de vue, sont autant de points évalués lors de l'entretien.

- La capacité à concevoir un projet d'échanges (réels et/ou virtuels) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire :

Le jury attend des candidats une bonne connaissance des principaux programmes de mobilités et labels.

Le BO précise par ailleurs que ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

V : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 1^{er} degré

Le rapport, en amont de l'évaluation :

La certification DNL est ouverte à tous les professeurs des écoles, quel que soit le contexte d'enseignement, école d'immersion, contexte EMILE ou non.

Les dossiers présentent toujours le CV de l'enseignant puis une, voire plusieurs, séances mises en œuvre en classe. Celles-ci doivent correspondre à un projet de classe ou d'école.

Les dossiers présentés lors de la session répondent bien aux attendus. Ils sont structurés et comptent 4 à 5 pages. La plupart comportent des documents iconographiques qui illustrent le propos avec pertinence : photos, documents supports, cartes mentales, productions d'élèves. Ces différents documents sont accompagnés d'une partie rédigée qui permet de les décrire, les commenter et les analyser en s'appuyant notamment sur les textes de références.

L'exposé et l'entretien :

La très grande majorité des candidats s'était bien préparée à l'entretien et était au fait des attentes du jury. Les candidats ont présenté leur dossier en anglais. Le jury constate avec plaisir que, à quelques exceptions près, le niveau d'anglais des candidats est très bon, voire excellent pour enseigner la DNL (B2 – C1 du CECRL). Il est tout à fait modélisant pour les élèves.

Dans l'ensemble, les textes officiels sont bien connus, notamment le CECRL dont les critères (compétences, activités langagières, approche actionnelle) sont bien maîtrisés.

Le jury constate néanmoins une réflexion pédagogique inégale selon les candidats. Ces derniers sont invités à exposer davantage la plus-value d'un enseignement de la DNL et à mieux discerner les objectifs disciplinaires et linguistiques. La langue comme outil de communication et vecteur culturel doit être davantage exploitée. Il s'agit aussi de travailler les activités langagières (compréhension et production) et d'enrichir la culture des élèves, en lien avec la discipline enseignée.

Le jury a valorisé les candidats dont les dossiers et les entretiens témoignaient d'une dynamique linguistique riche grâce à une réflexion pédagogique fine et des actions cohérentes et réfléchies, à partir de supports authentiques. Certains des projets sont inscrits dans une dynamique inter-degrés, ce qui doit être encouragé.

Lorsque des partenariats ou des séjours à l'étranger sont mentionnés, les candidats gagneront à exposer comment ces expériences leur ont permis d'acquérir des compétences utiles aux élèves, des compétences professionnelles susceptibles d'être réinvesties dans un projet pédagogique de DNL, et des connaissances culturelles sur le/les pays de culture anglo-américaine.

Enfin, nous invitons les professeurs des écoles à donner à voir ce qu'ils réalisent au sein de l'école, mais aussi au sein de la circonscription, du département et de l'académie afin de créer de véritables réseaux. Le site académique <http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/> est un appui essentiel pour la valorisation des actions menées et la mise en réseaux des différents acteurs.

VI : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 2nd degré

Le rapport, en amont de l'évaluation :

La majorité des dossiers répondent aux attentes en termes de contenu et de présentation.

Nombreux sont les candidats à souligner et à valoriser les étapes de leur parcours professionnel, en faisant ressortir leur motivation à enseigner en langue vivante au travers de diverses expériences pédagogiques.

Si la mention du cheminement qui a conduit à la candidature est appréciée, il ne s'agit pas de se contenter d'évoquer son parcours scolaire ou ses voyages à l'étranger pour justifier de sa candidature, mais bien de présenter un projet professionnel et pédagogique avec des objectifs précis. Les dossiers comportant des exemples, des travaux et des productions d'élèves en lien avec les textes et les projets d'établissement et académique sont de bons points d'appui pour l'entretien.

De même, les dossiers reflétant un travail collégial, ancré dans la culture anglophone, et une articulation pédagogique réfléchie entre cours de langue et cours en langue sont encouragés. Il convient en effet d'éviter l'empilement de situations pédagogiques singulières, sans fil conducteur, et déconnectées d'un projet concerté avec le ou les professeurs de langues de la classe concernée.

Les points de vigilance sont les suivants :

- **bannir les dossiers manquant d'ancrage disciplinaire : il s'agit bien d'apporter des contenus disciplinaires** en langue étrangère. Une séance de DNL n'est pas un cours de langue vivante. La réflexion pédagogique est parfois négligée. Une réelle réflexion du candidat sur le type de projets qu'il pense pouvoir mener en LV dans sa discipline et sur le bénéfice, en termes de compétences dans la discipline et en langue vivante, doit être le cœur de l'entretien, la maîtrise de la langue n'étant pas le seul aspect de l'échange.
- **Il convient de s'interroger sur ce qu'induit un enseignement de DNL**, dans ses pratiques, dans ses rapports aux élèves, dans les objectifs visés. Il ne peut simplement s'agir d'enseigner de la même façon mais dans une langue différente. Les défis d'un tel enseignement sont donc à anticiper (adaptation des supports, progressivité des apprentissages, anticipation des difficultés, etc.)

- **enrichir les dossiers de références culturelles, en lien avec le ou les pays concernés. En effet, le cours de DNL doit proposer, dans la mesure du possible, une entrée dans la culture des pays anglophones.** Dans certains dossiers, l'absence de références culturelles et de ressources pédagogiques authentiques et issues des pays concernés témoigne du manque de réflexion sur la nécessaire articulation entre le cours de DNL et la culture du ou des pays. **Les projets envisagés doivent rendre visibles les liens entre la DNL, la langue vivante étrangère, et la culture dont celle-ci est porteuse.**

Le jury a apprécié la fluidité et la concision dont certains candidats ont su faire preuve. Il insiste sur l'importance de recourir à une langue claire et précise ; les termes techniques utilisés doivent être maîtrisés et mis au service de la réflexion didactique. Le candidat doit être capable de les définir le cas échéant.

De manière générale, les meilleurs dossiers sont ceux qui présentent des expérimentations ; celles-ci peuvent avoir été mises en place lors de séances de cours, mais également dans le cadre d'activités pédagogiques extracurriculaires (semaine de l'Europe, voyage à l'étranger, club sciences, etc.). Ces expériences, même modestes, ont le mérite d'étayer la réflexion pédagogique, de lui donner corps, et d'éviter les généralisations abstraites. **De ce fait, le jury ne peut que recommander aux futurs candidats de s'impliquer dans des projets concrets, y compris en dehors des Sections Européennes existantes (dispositifs de DNL hors SELO au lycée et immersion linguistique au collège).**

Plusieurs professeurs appréhendent parfaitement le travail en collaboration avec leurs collègues linguistes avec lesquels ils travaillent déjà (ETLV, co-enseignement). Ils ont à ce titre pu s'appuyer sur leur expérience et les activités et séances déjà mises en place pour proposer une réflexion pédagogique de qualité. Certains ont fait part d'échanges avec leurs collègues professeurs de langue vivante qu'ils ont pu aller observer en classe, ce qui leur a permis d'affiner leur connaissance du CECRL et des attendus d'un cours de langue.

L'exposé et l'entretien :

On le rappelle, l'épreuve orale évalue les compétences à la fois linguistiques et didactiques du candidat.

Au cours de l'exposé, les candidats ont généralement présenté leur parcours professionnel, leurs expériences à l'étranger, les travaux menés, leurs souhaits et leur projet pédagogique. Le temps imparti (dix minutes) a été globalement bien mis à profit.

La grande majorité des candidats avaient pris soin de préparer leur épreuve et utilisaient des notes, voire un support de présentation numérique (NB : dans ce dernier cas, prévoir d'apporter son ordinateur portable ou sa tablette).

Le jury a valorisé la spontanéité des candidats lors de l'exposé et apprécié les présentations qui ne répétaient pas le rapport transmis en amont. Certains candidats se sont appuyés sur des activités préalablement mises en œuvre avec leurs élèves, ce qui 'donnait corps' à leur propos et rendait leur présentation vivante et concrète. En Physique-Chimie par exemple, une candidate a présenté une expérience réalisée lors d'un TP.

De manière générale, les supports présentés étaient de bonne facture et apportaient l'étayage nécessaire au propos. **Il convient de rappeler que l'enseignant doit s'appuyer avant tout sur le cœur de sa discipline afin d'éviter toute digression nuisible à la lisibilité des objectifs recherchés.**

Lors de la phase d'entretien (vingt minutes au maximum), les candidats comprennent globalement bien le sens des questions posées et y apportent des réponses réfléchies, argumentées et construites. Toutefois, certaines réponses sont révélatrices de fragilités culturelles, ou encore d'une vision de l'enseignement en DNL réduite à la discipline sans mise en perspective élargie au projet d'établissement, à la culture des pays concernés, ou encore aux politiques éducatives menées à l'étranger.

Un certain nombre de candidats ont assisté à des cours de DNL en Section Européenne, ce qui leur confère un avantage certain. Le fait de s'être intéressés de près à la DNL leur a généralement permis d'en saisir les enjeux, et de mieux en appréhender la réalité concrète.

Le jury tient à rappeler l'importance du travail collaboratif entre l'enseignant de DNL et ses collègues linguistes. L'articulation du cours de DNL avec le cours de langue vivante doit être conceptualisée et réfléchie. Certains candidats à la Certification méconnaissent les enjeux et les modalités de l'enseignement d'une langue étrangère, ce qui les pénalise au moment d'envisager de possibles mises en œuvre (scénarios pédagogiques, mise en activité des élèves, tâches orales, 'entrée' dans les supports en anglais, etc.). On ne peut qu'encourager les candidats à assister à des cours de LV et à s'informer sur la démarche actionnelle et le CECRL.

Au cours de l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit prêt à justifier sa réflexion pédagogique et l'invite à s'engager dans un réel dialogue professionnel, dépassant l'exposé d'actions et d'expériences juxtaposées. Les questions des examinateurs visent à approfondir cette réflexion et, le cas échéant, à l'aider à envisager d'autres pistes.

Les candidats faisant preuve de réelles compétences de communication (écoute, richesse de la langue, développement organisé, capacité à se détacher du dossier afin d'élargir la discussion) ont été valorisés.

VII : Conseils et recommandations aux futurs candidats des 1er et 2nd degrés:

Le jury encourage les candidats qui n'ont pas été validés à poursuivre leurs efforts et à s'engager dans une nouvelle année de préparation. Pour les accompagner dans cette dynamique, le jury les invite à suivre les recommandations suivantes :

Prendre l'attache de l'Inspection afin de l'informer du projet.

Saisir toutes les opportunités pour assister à des séances de DNL dans leur établissement ou auprès de collègues d'autres établissements.

Assister à des cours de langues vivantes afin de mieux percevoir les spécificités de l'enseignement des langues vivantes (approche actionnelle, entraînement aux activités langagières de réception et d'expression, gestion de la classe en langue vivante, injection du lexique, ancrage culturel, gestion de l'erreur, élaboration de la trace écrite ou orale, conception de l'évaluation).

Approfondir la réflexion pédagogique et didactique quant à l'articulation entre le cours de langue et le cours de DNL, travailler en étroite collaboration avec les professeurs de langues.

Faire comprendre et partager les Valeurs de la République dans la réflexion menée autour des projets de l'enseignement d'une DNL. Les cours de DNL permettent de développer l'altérité et la notion de point de vue chez les élèves. La mise en perspective du cours, en lien avec la culture du pays de la langue enseignée, permet à l'élève de se décentrer, de percevoir et de comparer les points de vue sur un même sujet, et ainsi, de prendre conscience de sa propre identité. Le cours de DNL doit favoriser le vivre ensemble.

S'appuyer sur le projet d'établissement et le projet académique dans la réflexion menée sur l'enseignement d'une DNL.

S'exposer le plus fréquemment possible à des contenus en langue étrangère, via les stages proposés au Plan Académique de Formation (renforcement linguistique), mais aussi au quotidien par une fréquentation assidue des médias étrangers, sans oublier les films, les séries, les professeurs de langues vivantes et les assistant(e)s de Langues Vivantes. Non seulement cette exposition permet de « garder le contact » avec le pays et la langue étrangère, mais elle vient nourrir les démarches pédagogiques individuelles.

Participer à des actions de formation.

Les futurs candidats sont invités à consulter le Plan Académique de Formation afin de s'informer sur les offres de formation spécifiques à la préparation de la certification DNL dans le premier et le second degrés. Les contenus des webinaires consacrés à la certification DNL 1er et 2nd degré sont notamment disponibles sur <http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

S'informer et se documenter, en consultant les différentes ressources mises à disposition.

VIII : Rappel des textes réglementaires :

Texte fondateur

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré

Circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n° 33 du 3 septembre 1992.

La certification DNL complémentaire

Modalités de délivrance de la certification DNL complémentaire pour les enseignants des 1er et 2nd degrés

Note de service n°2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019

Réforme des baccalauréats : les SELO et DNL hors SELO

Mise en place des SELO et dispositifs DNL hors SELO dans le cadre de la réforme des lycées

BO n°30 du 29 juillet 2021

BO n°31 du 26 août 2021 - notes de service du 28-7-2021 et du 29-7-2021

BO n°41 du 4 novembre 2021

BO n°42 du 12 novembre 2021

Baccalauréat professionnel

Indication « Section européenne » au baccalauréat professionnel

Arrêté du 21 août 2006 publié au BO n°34 du 21 septembre 2006

La DNL au collège

Organisation des enseignements - modification

Arrêté du 16 juin 2017 publié au B.O. n° 22 du 22 juin 2017, article 5.

IX : Ressources :

- **Ressources académiques :**

Portail académique de ressources DNL, Emile, dispositifs d'immersion ; 1^{er} et 2nd degrés :
<http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

Projet académique Ambitions 2025 :

<https://www.ac-amiens.fr/article/projet-academique-ambitions-2025-former-des-citoyens-libres-et-eclaires-121470>

Projet CARDIE de l'école et du collège SAGEBIEN, d'AMIENS portant sur l'immersion en langue anglaise et primé lors de la Journée Nationale de l'Innovation 2021 :

<https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/consultation-action/6282/nav-context?previousPage=search>

<https://www.ac-amiens.fr/2270-l-immersion-au-college-sagebien-a-amiens.html>

<https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/consultation-action/6282/nav-context?previousPage=search>

https://www.youtube.com/watch?v=skJyuyN_sVI

<https://www.youtube.com/watch?v=ba2w1kzT4zI>

https://youtu.be/v_VPqfVzIfY

- **Ressources nationales :**

Rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde », Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice générale de l'Éducation nationale et Alex Taylor, journaliste :

<https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/actualites/actualites/article/une-lecture-osser-dire-le-nouveau-monde.html>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée - Oser les langues vivantes étrangères :

<https://eduscol.education.fr/cid150069/guide-pour-enseignement-langue-vivante-etrangere.html>

Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Oser les langues vivantes étrangères à l'école :

<https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres.html>

Portail national des LV :

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

La clé des langues :

<http://cle.ens-lyon.fr/cle>

Emilangues :

<http://www.emilangues.education.fr/>

CIEP :

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Sites Eduscol disciplinaires concernant l'enseignement de la DNL :

Histoire – géographie :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-lhistoire-et-la-geographie-en-dnl.html>

Mathématiques :

<http://eduscol.education.fr/maths/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/disciplines-non-linguistiques-dnl.html>

Sciences de la Vie et de la Terre :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/ouverture-a-linternational/enseigner-en-dnl-discipline-non-linguistique.html>

Physique – Chimie :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-en-dnl-et-emile.html>

Conclusion :

L'obtention de la Certification DNL complémentaire ne peut être envisagée sans une préparation rigoureuse de l'épreuve.

Les ressources académiques en ligne et les formations « Se préparer à la Certification DNL » proposées au Plan Académique de Formation et dans les différents Plans Départementaux pour le premier degré permettent indéniablement d'enrichir la réflexion des candidats et de les préparer à l'entretien.

En parallèle, un projet pédagogique réfléchi et élaboré en équipe et en lien avec les besoins des élèves et le projet de l'établissement témoigne d'une réelle motivation du candidat à l'obtention de la Certification.

Cette année encore, le jury a constaté l'intérêt manifeste des professeurs à préparer cette Certification et à se présenter à l'examen. Leur enthousiasme pour l'enseignement de la DNL est clairement perceptible, pour le plus grand bénéfice des élèves.

Le jury souhaite donc encourager celles et ceux qui n'ont pas encore franchi le pas à s'inscrire à la session à venir. **Lors de nos visites dans les établissements (écoles, collèges et lycées), nous constatons en effet que des professeurs, pourtant dotés d'un bon niveau de langue et d'une réflexion pédagogique de qualité, doutent de leurs compétences. Nous souhaitons les rassurer et les invitons vivement à s'inscrire aux formations proposées et à se présenter à l'examen afin que leurs compétences soient reconnues.**